

Impôt sur le revenu

On a également ajouté dans l'amendement que pourraient être déduits les frais de déplacement par transport en commun dans les grands centres. Il existe des jeunes à Montréal qui sont obligés de voyager par le petit train ou par autobus, qui dépensent des dizaines de dollars par semaine, et cela quand je dis dizaines de dollars, ce n'est pas beaucoup. A la fin de l'année, sur 50 semaines, cela fait \$500 seulement pour se rendre à leur travail. Pour revenir à l'argument qui a été souvent soulevé, savoir, les dépenses du médecin qui se rend à son travail ou doit visiter des patients sont déductibles, c'est vrai qu'il y va de moins en moins, mais de toute façon ses dépenses sont déductibles.

Lorsque le secrétaire parlementaire indiquait tantôt qu'il ne faudrait pas donner une chance à ceux qui ont de grosses voitures, eh bien, c'est justement cela que le gouvernement fait présentement. C'est le médecin, c'est le professionnel qui se promène en grosse voiture, même si la Cadillac a rapetissé, c'est encore eux qui se promènent en Cadillac, alors que le travailleur, lui, est obligé de s'acheter une Toyota ou une autre petite voiture, soit américaine ou européenne pour joindre les deux bouts. Au même moment, le même gouvernement permet l'augmentation sur l'essence dans une région comme le Nord-Ouest québécois où on en est rendu à payer jusqu'à \$1.10 le gallon; cela c'est encore quelque chose qui touche le petit travailleur, celui qui est obligé pour se rendre à son travail de franchir 15, 20, 25 milles chaque jour. Tout ceci à cause d'une mauvaise administration du gouvernement.

Alors ce qu'on demande aujourd'hui, et je pense que c'est tout à fait logique, c'est de donner une fois pour toutes une chance au travailleur, c'est de diminuer cette augmentation des dépenses, cette diminution de salaire, parce que le gars qui dépense \$20 par semaine en essence, en réparations pour son automobile, qu'on le veuille ou non, c'est une diminution directe de son salaire.

En terminant, je dirai que l'assurance-chômage pénalise des individus qui ne peuvent pas accepter un travail à 20 ou 25 milles de leur domicile, parce que ce n'est pas rentable pour eux, parce que dans bien des cas le gars, à rester chez lui, il gagnerait quoi? Il gagnerait \$140 par semaine à rester chez lui. S'il va travailler à \$140, plus \$20 ou \$25 dollars de frais de transport, alors il diminue son salaire, et parce que le gars refuse, l'assurance-chômage le pénalise, alors que l'autre, lui, a malgré tout la volonté d'aller travailler, même avec cette diminution de salaire. On demande justement par cet amendement d'alléger le sort de ces gens-là qui paient, qui ont le cœur d'aller travailler. Certains professionnels, eux, vont travailler en sachant que leurs dépenses sont déductibles, mais le travailleur, lui, va quand même travailler en sachant que ses dépenses ne sont pas déductibles. C'est justement ce réajustement-là qu'on demande de faire par l'amendement suggéré par le député de Rimouski.

● (1652)

M. La Salle: Monsieur le président, je veux faire quelques commentaires sur cet amendement qui, je pense, revêt une très grande importance. Plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont manifesté le désir d'appuyer cet amendement. Je pense qu'ils ne font que répondre à une certaine équité que nous avons recherchée pour le travailleur de façon générale. Je crois que le secrétaire parlementaire du ministre réfléchira sur

[M. Caouette (Témiscamingue).]

les propos qui ont été tenus sur cette justice qui est réclamée pour les travailleurs.

Je ne suis pas de ceux qui voudraient que le ministre reconsidère les avantages qui sont offerts aux hommes d'affaires, parce qu'il est peut-être souvent difficile de comparer la responsabilité de l'homme d'affaires avec celle du travailleur. Il n'est sûrement pas difficile de se sentir responsable devant les besoins des travailleurs. Je crois qu'il y a un minimum d'avantages qu'il faut accorder au travailleur. Il semble que, pour ceux-là qui, effectivement, doivent aller travailler à l'extérieur, ce n'est pas toujours une question de choix. Bien sûr, on me répondra qu'on se trouve des emplois plus près de la maison. Nous savons parfaitement bien que par les temps qui courent ce n'est pas toujours facile de se trouver un emploi dans son milieu.

Donc, pour ceux qui ont le courage et qui réussissent à se trouver un emploi, je crois que nous devrions les avantager de ce côté. Encore là, lorsqu'on parle de \$400 je ne pense pas qu'on exagère parce que nous savons parfaitement bien que, dans certains cas, leurs voyages et leurs dépenses se rapportant à leur travail dépassent de beaucoup ce montant de \$400.

Je crois que le député de Témiscamingue (M. Caouette) signalait que ce serait une mesure incitative pour ceux qui souvent préfèrent ou réagissent de cette façon, savoir, que leurs prestations d'assurance-chômage les intéressent plus que d'accepter un emploi à \$150, quand on sait parfaitement bien qu'ils vont y perdre s'ils acceptent cet emploi. Dieu sait si on a des problèmes! L'industrie et l'homme d'affaires ont des problèmes avec les prestations d'assurance-chômage actuellement. Nous reconnaissons, toutefois, le bien-fondé de ces prestations. Nous reconnaissons également qu'elles embêtent drôlement celui qui est à la recherche d'employés. Aujourd'hui, par un amendement qui est louable et que nous appuierons sans hésitation, nous essayons actuellement d'offrir une compensation, et de plus, je pense, que ce serait une mesure incitative au travail.

Je pourrais peut-être poser la question lorsque les fonctionnaires du ministre, par exemple, doivent se déplacer pour travailler, et j'imagine bien que ces fonctionnaires doivent souvent se déplacer pour travailler. Je pense qu'ils ont des avantages semblables qu'ils bénéficient de déductions d'impôt. Pourquoi les travailleurs, étant donné les circonstances que nous connaissons aujourd'hui, n'auraient-ils pas droit à ces avantages? J'ose croire que nos amis d'en face comprennent cette importance. Je pense qu'il faut le signaler, on a jugé bon que les députés aient droit à des déductions de dépenses, compte tenu de leurs obligations. Il serait difficile, je pense, de nous justifier auprès des ouvriers en leur refusant cette déduction de \$400 quand tout le monde connaît bien, j'en suis convaincu, les montants qui sont alloués aux députés et qui sont justifiés, il n'y a aucun doute là-dessus. Comment pourrait-on faire pour refuser d'appuyer cet amendement qui correspond, je pense . . .

M. Breau: Je demande, monsieur le président, si l'honorable député me permettrait de lui poser une question.

M. La Salle: Oui, monsieur le président, si elle est intelligente.

M. Breau: Monsieur le président, nonobstant l'arrogance du député qui suggère que ma question pourrait ne pas être intelligente, j'aimerais lui demander comment il pourrait, lui,